

Vert & Bleu

Le magazine de
la Communauté
de Communes
du Bassin
de Marennes

N°53

Octobre
Novembre
Décembre
2017



P9

Ouverture d'un « Relais petite enfance »

Nous organiser pour assurer nos missions



Les évolutions de l'organisation territoriale amènent la Communauté de Communes à prendre de plus en plus de compétences, comme la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, et bientôt la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Renforcée dans son rôle de coordination du territoire, la CdC est également invitée à se regrouper avec d'autres pour pouvoir contractualiser avec l'État, comme pour la signature du Contrat de ruralité. Ce sera également le cas demain avec la Région.

Pendant ce temps, l'État continue de réduire ses financements, et diminue les aides dont les territoires ruraux ont tant besoin pour assurer leur cohésion.

Nous sommes bien contents que Paris accueille les JO en 2024, mais la France rurale peine de son côté à envisager son avenir budgétaire pour 2018.

Faire toujours plus avec moins, oblige à nous organiser et à trouver des solutions de plus en plus collectives pour mener à bien nos projets, aller chercher les fonds nécessaires à leur financement, mobiliser l'ingénierie dont les Communes ont besoin. C'est de la responsabilité des élus d'anticiper les évolutions futures et de saisir les outils qui permettront d'assurer les services que vous attendez des collectivités. C'est bien collectivement que nous y arriverons.

Le Président
Mickaël Vallet

Amities républicaines
Mickaël Vallet

Communauté de Communes du Bassin de Marennes
10 rue du Maréchal Foch - BP 50 028 - 17 320 Marennes
Tél. 05 46 85 98 41 - Fax. 05 46 85 54 41
Email : contact@bassin-de-marennes.com
Horaires au siège : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
www.bassin-de-marennes.com
Directeur de la publication : Jean-François Lagarde
Coordination et rédaction : Olivier Thimonier
Comité de rédaction : Mickaël Vallet, Alain Bompard, Christian Guignet, Jacqueline Johannel, Alain Latreuille, Joël Papineau, Catherine Bergeon.
Conception maquette : RC2C
Impression : Imprimerie Mingot
Crédits photographiques : CDC sauf mentions
N°ISSN 1624-477X dépôt légal décembre 2007 - Tirage 8 500 exemplaires



© DR

sommaire

p 3 ici et maintenant

- Les femmes à l'honneur

p 4 agir avec l'Agenda 21

- Compostage : déjà 700 € d'économies
- Retrait des composteurs
- Le tri a un véritable impact sur le quotidien

p 6 à voir, à savoir

- « Ne plus découvrir Brouage par hasard »
- Contrat de ruralité : des aides pour la dynamisation du territoire
- Réorganisation du service enfance-jeunesse
- Ouverture d'un « Relais petite enfance »
- Un syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre
- Évolution de la Taxe de séjour en 2018

p 11 protéger l'environnement

- La CdC bientôt compétente pour la « GEMAPI »
- Marais de Brouage : concertation sur la gestion de l'eau

p 12 développer l'activité

- Visite du chantier naval Laly
- Emploi : une convention pour répondre aux besoins des entreprises

p 14 grandir ensemble

- Le CNPA aux championnats de France de voile

p 15 agenda



Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur www.facebook.com/cdc.bassin-demarennes



www.twitter.com/CdC_marennes

Les femmes à l'honneur

La huitième édition du festival «les cultures francophones», soutenue par la Communauté de Communes, se déroulera à Marennes du 9 au 12 novembre. Elle mettra en avant le rôle des femmes dans des domaines aussi variés que la littérature, l'économie, l'histoire, le langage ou la sociologie.

Honorer la femme dans cette communauté de projets et de valeurs qu'est la francophonie, c'est aussi honorer les combats passés et à venir dont elles sont souvent à la pointe. Une thématique qui s'invitera au collège pour des ateliers d'écriture avec un poète slameur, et à la maison de retraite «La Coraline» au Gua pour un spectacle des Swingirls.

Judi 9 novembre

- **Rencontre avec Antonine Maillet**, acadienne, première femme non-européenne à recevoir le prix Goncourt. Maison des Initiatives et des Services (MIS) - 18h.
- **«Ça fait du bien»**, spectacle d'humour de Nadia Roz, révélation de Jamel Debbouze au Marrackech du rire 2015 et 2017. L'Estran - 20h30.

Vendredi 10 novembre

- **Rencontre littéraire avec Laura Alcoba**, auteure franco-argentine. Médiathèque - 18h30.
- **«Féminines prouesses»**, spectacle de jazz vocal décoiffant par les Swingirls. L'Estran - 21h.

Samedi 11 novembre

- **«Où sont les femmes?»**, spectacle de rue d'Anne Morel et Hélène Viellettoile. Centre-ville - 10h.
- **«Féminin ou masculin»**, conférence de la linguiste française Henriette Walter. MIS - 14h30.



- **«Le vent dans les roseaux»**, ciné goûter pour les enfants par le réalisateur belge Arnaud Demuyne. L'Estran - 16h.
- **Rencontre littéraire avec l'auteure roumaine Irina Teodorescu**. Librairie des Pertuis à Saint-Pierre d'Oléron - 18h.
- **Concert de musiques actuelles** avec Melissmell et Lilimarche (1^{ère} partie), organisé par Plus2Son. Centre d'animation et de loisirs - 20h30.



Dimanche 12 novembre

- **«Ni vu Méconnu»**, spectacle de La Compagnie Larensor avec Valérie Arnoux. La Bigaille - 16h.
- **«Jeune femme»**, cycle cinématographique par la réalisatrice franco-belge Léonor Serraille. L'Estran - 19h.



Ville de Marennes
Tél. 05 46 85 25 55
www.festival-cultures-francophones.fr

La MIS, à votre service

La Maison des Initiatives et des Services du Pays Marennes Oléron est là pour vous accueillir, vous orienter et vous accompagner dans vos démarches : accès au droit, emploi, formation, insertion, création ou reprises d'entreprises, aide au projet.



Du lundi au vendredi :
8h45-12h30 / 14h-17h30.
24, rue Dubois Meynardie à Marennes
Tél : 05 79 86 01 50
accueil.mis@marennes-oleron.com
www.marennes-oleron.com

Rapport d'activité 2016

La CdC vient de publier son Rapport d'activité pour l'année 2016. Ce document retrace l'ensemble des actions réalisées au cours de l'année dans ses différents domaines de compétence : aménagement du territoire, développement économique, tourisme, protection de l'environnement, gestion des déchets, action sociale, enfance, jeunesse, vie associative...
À lire et à télécharger sur www.bassin-de-marennes.com



Amélioration de l'habitat

Le dispositif d'aides à la rénovation engagé avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sur 2016-2017 touche à sa fin. Sa reconduction en 2018 n'est pas certaine. Alors profitez des dernières permanences de Soliha qui vous aidera à monter votre dossier de demande d'aides : les lundis 16 octobre, 6 et 20 novembre, 4 et 11 décembre.

- de 10h à 12h
Communauté de Communes du Bassin de Marennes
10, rue du maréchal Foch
17320 Marennes
 - de 13h30 à 15h30
Médiathèque du Gua
Salle informatique (1^{er} étage)
13, rue Samuel de Champlain
17600 Le Gua
- Prendre rendez-vous au 05 46 07 49 99.



Forum de la Mobilité Internationale le 30 nov.

La MIS organise un co-voiturage gratuit pour vous rendre à la Maison de la Charente-Maritime de la Rochelle. Départ (13h30) et arrivée Place Carnot à Marennes. Informations / réservation au 05 79 86 01 50.

Compostage au «Louvois»: déjà 700 € d'économies

Après l'Hôpital de Marennes, c'est au tour de la maison de retraite «Le Louvois» à Bourcefranc-Le Chapus, de se mettre au compostage avec le soutien de la Régie des déchets. Une première phase d'expérimentation, couplée à une application plus rigoureuse des consignes de tri, a d'ores et déjà permis à l'établissement de réduire fortement son volume d'ordures ménagères.



Retournement du compost pour une meilleure oxygénation et décomposition.

En janvier dernier, la maison de retraite – qui accueille 60 résidents – présentait 32 bacs à la collecte. En août, elle n'en présentait plus que 24. Pour Emmanuelle Albert, la directrice de l'établissement, le calcul est simple : « en huit mois nous avons déjà économisé 730 €, sur une redevance annuelle qui s'élevait à 6 500 € en 2016 ! ».

Accompagnement par la Régie des déchets

Depuis le début l'objectif est clair : «réduire la facture ». C'est pourquoi « Le Louvois » a accepté de devenir le deuxième établissement – après l'hôpital de Marennes [lire Vert & Bleu n°52] – à mettre en place des composteurs de grande capacité (800 litres chacun) financés par la Régie des déchets, avec l'assistance de l'association « Compost'âge ».

Après un premier diagnostic qui a permis d'évaluer le potentiel de déchets valorisables, et une courte formation du personnel (cuisinières, agent d'entretien), l'établissement a pu rapidement composter 20 kg de déchets organiques par jour, essentiellement des restes de repas.

Expérience concluante

Après quelques mois d'expérimentation, le test s'avère concluant. Le processus de décomposition se fait dans de bonnes conditions et sans nuisances, puisqu'il n'y a ni mauvaises bêtes, ni odeurs, grâce à l'apport régulier de broyats.

« Le Louvois » ambitionne désormais de composter l'ensemble de ses déchets organiques, dont les restes de cuisine. Il a même décidé d'engager un travail en amont, en ajustant au mieux les quantités et les menus pour réduire le gaspillage alimentaire.

Le compost, quant à lui, sera utilisé pour enrichir les espaces verts et le potager de l'établissement : une autre source d'économies.

Votre établissement veut se mettre au compostage ?

Contactez la Régie des déchets qui vous accompagnera dans cette démarche : diagnostic, fourniture de composteurs, formation et conseils, suivi...

Rapport d'activités 2016 de la Régie des déchets

La Régie des déchets a publié son rapport d'activité 2016, consultable et téléchargeable sur le site de la CdC : www.bassin-de-marennes.com rubrique Gestion des déchets/Régie des déchets.



Retrait de votre composteur

Vous avez réservé un composteur mais vous n'avez pas pu vous rendre à la réunion pour le retirer : la Régie des déchets vous propose une nouvelle date :

- Mardi 7 novembre 2017 à 18h, à Marennes. Pensez à informer la Régie de votre venue.

Après 45 minutes d'informations et d'échange sur le compostage, vous pourrez repartir avec votre matériel : un composteur et un bio-seau.

Les foyers qui n'ont pas encore commandé leur composteur peuvent le faire tout au long de l'année.



Régie des déchets
Communauté de Communes
du Bassin de Marennes
10, rue du Maréchal Foch
17320 Marennes
compostage@bassin-de-marennes.com

0 805 707 887 Service & appel gratuits

Le tri a un véritable impact sur le quotidien



En triant vos emballages, vous faites un geste pour l'environnement mais pas seulement: vous limitez votre facture de collecte et contribuez à l'emploi local.

Éco-Emballages a rendu son rapport sur la collecte sélective des emballages ménagers du Bassin de Marennes pour l'année 2016.

Résultat : vos efforts paient puisque les quantités triées sont supérieures à la moyenne des collectivités de même type, soit 74 kg/hab. contre 55 kg/hab. Les coûts de collecte sélective sont quant à eux inférieurs à la moyenne : 171 € HT/tonne contre 226 €.

Pourquoi ? Parce que plus vous triez, plus

la somme versée par Éco-Emballages est importante (233 000 € pour 2016) et plus vous augmentez les recettes issues de la revente des matériaux par la Régie des déchets (62 380 € en 2016). Plus ces sommes sont importantes, plus nous finançons le service de collecte, ce qui permet de limiter le recours à la fiscalité et de ne pas augmenter les factures.

Le tri des emballages est donc un cercle vertueux : c'est un geste simple qui a un véritable impact sur notre quotidien.

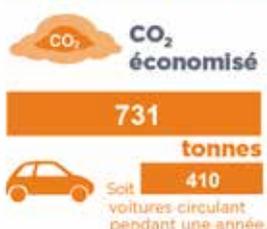


Régie des déchets
Communauté de Communes
du Bassin de Marennes
10, rue du Maréchal Foch
17320 Marennes
compostage@bassin-de-marennes.com



Grâce à votre tri

Vous économisez les ressources naturelles



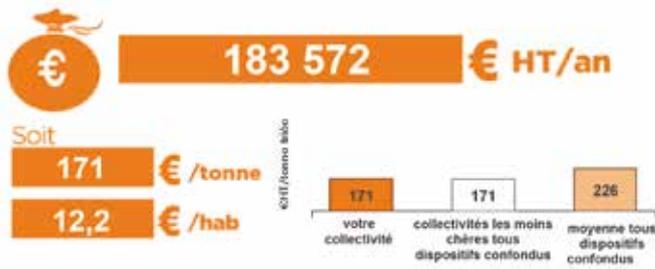
Vous créez une économie circulaire de proximité



Recettes liées à votre tri



Coût de la collecte sélective des sacs jaunes et du verre



Vos coûts de collecte sélective sont inférieurs à la moyenne de votre milieu.

Comment se répartissent vos dépenses par type d'emballage?



«Ne plus découvrir Brouage par hasard»

Le 23 juin dernier, Brouage obtenait son classement parmi les *Plus beaux villages de France*. Une labellisation qui consacre le caractère exceptionnel de la citadelle, et va lui offrir une notoriété qui pourrait bénéficier à l'ensemble du territoire. Jean-Marie Petit, maire de Hiers-Brouage, revient sur cette initiative qu'il veut profitable à tous.

Vert & Bleu : Quelle est l'origine de cette candidature ?

Jean-Marie Petit : Avec Talmont-sur-Gironde, Brouage a été un site pilote pour la mise en place du réseau des « Villages de pierres et d'eau » par le Conseil départemental à partir de 2010. Dans la continuité de ce label, obtenu en 2011, nous avons eu l'idée de candidater aux *Plus beaux villages de France* à l'image de Talmont, classé depuis 1990 et qui nous a encouragés dans cette démarche. Nous avons donc mis en place une commission municipale et monté le dossier.

V&B: Quels sont les principaux atouts qui ont permis ce classement ?

JMP: Il y a bien sûr la richesse patrimoniale de la citadelle avec ses bâtiments classés monuments historiques comme l'église, les remparts, les forges et les poudrières. Leur mise en valeur, l'entretien et le fleurissement des espaces publics, et l'existence d'aires de stationnement ont également joué, tout comme la présence d'une population permanente, d'une école, et d'activités qui contribuent à la vitalité du village.

V&B: Quels sont vos objectifs avec ce label ?

JMP : Nous souhaitons faire savoir que Brouage existe. Trop des visiteurs la découvrent par hasard. Or, le label *Plus beaux villages de France* nous offre un rayonnement national grâce à son site internet et à son Guide officiel : des touristes font par exemple la tournée des *Plus beaux villages de France*. Il donne également lieu à une forte médiatisation, notamment par la télévision, dont nous avons déjà ressenti les effets avec une hausse de la fréquentation de 30 à 40 % durant l'été dernier.

V&B: Cela ne risque-t-il pas de poser des problèmes de stationnement ?

JMP : Brouage reçoit plus de 500 000 visiteurs par an, ce qui pose déjà des problèmes de circulation et de stationnement, d'autant que la citadelle est traversée par une route départementale. Tout l'enjeu est de pouvoir aménager de nouveaux parkings et aires de camping-cars dans un environnement

particulièrement sensible qu'est le marais de Brouage, ancien Golfe de Saintonge, classé en site Natura 2000 et au titre de ses qualités historiques et pittoresques. Nous travaillons dans ce sens avec le Département et les services de l'État.

V&B: Quelles retombées attendez-vous ?

JMP : Le rayonnement va bien sûr bénéficier à Brouage, et notamment à ses commerçants. Mais je pense aussi aux autres sites touristiques comme la Tour de Broue par exemple. Plus généralement le label *Plus beaux villages de France* peut être une locomotive pour tous les acteurs du territoire : professionnels du tourisme, conchyliculteurs, éleveurs... Il permettra aussi de mieux faire connaître le marais, et d'obtenir des financements. C'est aussi un bon atout pour le Grand projet du marais de Brouage que les collectivités souhaitent mettre en place avec les acteurs du marais.

V&B: Quels efforts entendez-vous mener pour continuer d'améliorer la qualité du village ?

JMP: Deux réserves ont été émises lors de notre classement. Elles portent notamment sur le traitement esthétique des façades commerciales et des enseignes, et sur les conditions d'occupation du domaine public : terrasses, parasols, présentoirs, panneaux... En lien avec l'Architecte des Bâtiments de France, nous allons proposer



Jean-Marie Petit,
maire de
Hiers-Brouage

© DR

la rédaction d'une « Charte des terrasses » aux habitants et aux commerçants. Cette question sera abordée lors d'une réunion publique le 10 novembre à 18h30, salle du Jeu de Paume. Nous y présenterons le rapport d'expertise sur la base duquel Brouage a obtenu son classement.

**156^e
Plus beau
village de France**



Brouage est le cinquième village du département labellisé, après Ars-en-Ré (1982), Mornac-sur-Seudre (1982), La Flotte (1988) et Talmont-sur-Gironde (1990).

Le label est attribué sur la base de 27 critères permettant de mesurer l'importance et la valorisation du patrimoine, sa qualité architecturale, urbanistique et environnementale. Environ une demande de classement sur cinq aboutit favorablement.

www.les-plus-beaux-villages-de-france.org



Boutiques et rempart à Brouage

© DR

Contrat de ruralité: des aides pour la dynamisation du territoire

Le 12 juillet dernier, les présidents du Pays Marennes-Oléron et des Communautés d'Agglomération Rochefort Océan et Royan Atlantique signaient avec le sous-préfet, le 4^e Contrat de ruralité du département. Outil d'aide financière de l'État aux territoires ruraux, il contribuera à la mise en œuvre de projets de développement économique, d'aménagement et d'accès aux services.



Signature du Contrat de ruralité par Jean-Paul Normand, sous-préfet de Rochefort (au centre), entouré de Jean-Pierre Tallieu, président de la CdA Royan Atlantique, Hervé Blanché, président de la CdA Rochefort Océan, Mickaël Vallet, président de la CdC du Bassin de Marennes et du Pays Marennes-Oléron, Pascal Massicot, président de la CdC de l'Île d'Oléron.

C'est à nouveau ensemble que les quatre intercommunalités se sont mobilisées, cette fois-ci pour élaborer un Contrat de ruralité autour d'un projet de territoire commun.

Pour une ruralité innovante et solidaire

Pendant « rural » du Contrat de ville signé avec les territoires urbains, le Contrat de ruralité est le nouvel outil de contractualisation de l'État avec les territoires ruraux. Signé pour la période 2017-2020, il coordonne les moyens financiers et prévoit les actions à conduire en matière d'accès aux services et aux soins, de revitalisation des centres bourgs, de soutien au commerce de proximité, d'attractivité du territoire, de transition écologique et de cohésion sociale.

Le financement de projets

Le Contrat de ruralité qui vient d'être signé se décline en un plan d'actions, un calendrier, et des moyens à mettre en œuvre. Dans ce cadre, l'État débloquent 260 000 € d'aides au titre de l'année 2017 - soit bien moins que ce qu'espéraient les

collectivités - auxquels viendront s'ajouter 2,47 millions d'€ d'autres subventions. Une part de ces aides devrait être mobilisable sur le Bassin de Marennes pour la création d'un Local Jeunes intercommunal, l'extension de la Zone d'Activités Économiques Fief de Feusse, ou encore l'aménagement d'un local commercial.

Coordonné par le Pays Marennes-Oléron avec les quatre intercommunalités, le Contrat de ruralité doit aider nos territoires à renforcer leur attractivité. Son élaboration aura contribué à renforcer les liens de travail entre les quatre collectivités.



Coopérations intercommunautaires

Concernées par des enjeux communs sur des périmètres qui dépassent leurs frontières, les intercommunalités sont de plus en plus amenées à travailler de concert pour une meilleure cohérence et efficacité de leurs politiques :

- Animation des sites Natura 2000,
- Groupe d'Action Locale pour la Pêche et l'Aquaculture,
- Réflexion sur les usages dans les marais littoraux,
- Coopération autour des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT),
- Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seudre et de la Charente,
- Réflexion sur la création d'un Parc Naturel Régional.

Réorganisation du service enfance-jeunesse

À l'occasion de la création du « Relais petite enfance » [lire ci-contre], les élus de la CdC ont souhaité réorganiser le service enfance-jeunesse pour se donner les moyens de mieux coordonner encore les différentes actions menées dans le cadre du Projet Éducatif Local.



Sortie accro-mâts pour les Locaux Jeunes



Jeu et dessin au "Château des enfants"

Il n'y a pas de grande révolution dans l'organisation mais quelques ajustements. L'exercice de la compétence enfance-jeunesse, tout d'abord, est progressivement confié au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), conformément aux dispositions réglementaires de la loi NOTRe. Cette évolution s'accompagne d'une mutualisation de certains services administratifs avec la CdC (secrétariat, comptabilité, gestion des paies et du temps de travail), pour une meilleure efficacité.

De 0 à 18 ans

Le service enfance-jeunesse comprend trois pôles : l'un dédié aux enfants de 0 à 6 ans avec le « Relais petite enfance », les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) et le lien avec les Assistantes maternelles et la crèche; un autre dédié aux enfants de 6 à 12 ans avec le Centre de Loisirs « Le Château des enfants »; et enfin celui dédié aux jeunes de 12 à 18 ans avec les Locaux Jeunes.

Regroupement des Locaux Jeunes

L'une des principales évolutions est la réorganisation des quatre Locaux Jeunes existants à Marennes, Bourcefranc-Le Chapus, Saint-Just-Luzac et Le Gua, en un seul service. Les quatre lieux d'accueil sont maintenus, mais les jeunes peuvent désormais se regrouper par activité, en fonction de leurs intérêts et de leurs attentes, et non plus en fonction de leur lieu de résidence. Des navettes sont organisées pour les conduire vers les sites des activités choisies.

Dans la continuité de ces réorganisations, les élus et les services travaillent à la signature prochaine d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF pour une coordination plus large de la politique sociale en faveur des familles : petite enfance, parentalité, logement, précarité et insertion, loisirs et vacances.

Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Un LAEP est un espace convivial qui accueille de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

La CdC gère deux LAEP : l'un au Gua, l'autre à Bourcefranc-Le Chapus. Ouverts en périodes scolaires, ils sont animés par des « accueillants » de différents milieux professionnels : auxiliaires de puéricultures, psychomotriciens, agents de développement de la CAF, éducateurs... Les enfants y bénéficient d'espaces aménagés équipés de jeux facilitant la découverte et l'échange.

Ce service est totalement gratuit et anonyme. Les parents peuvent s'y rendre quand ils veulent et y rester le temps qu'ils veulent :

- à Bourcefranc-Le Chapus le mardi entre 9h30 et 11h30, salle du Sémaphore, 55 av. Jean Jaurès.
- au Gua le jeudi entre 9h30 et 11h30, salle Mercier, 71 rue Samuel Champlain.



d'infos

« Relais petite enfance »
du Bassin de Marennes
Tél. 05 46 85 76 92 / 06 23 58 92 17
ram@bassin-de-marennes.com

Ouverture d'un « Relais petite enfance »

La Communauté de Communes a ouvert en octobre un tout nouveau service: le « Relais petite enfance ». Itinérant sur l'ensemble du territoire, il est là pour accompagner les parents et les professionnels de la petite enfance dans toutes leurs démarches.



© highwaysiataz

C' est la première fois que la CdC met en place un tel service. Né de la volonté des élus dans le cadre du Projet Éducatif Local 2015-2018, il est confié à Émilie-Anne Rulin, éducatrice de jeunes enfants et précédemment responsable d'un « Relais d'assistantes maternelles ».

Informer sur les modes d'accueil

L'un des objectifs est d'informer les parents sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire pour leurs jeunes enfants (statuts, tarifs, formalités de paiement) et de les orienter vers celui qui correspond le mieux à leurs besoins, en fonction du lieu de résidence ou des horaires d'ouverture. Le service les renseigne sur les conditions d'exercice et les disponibilités des assistantes maternelles agréées, laissant les parents libres dans leur choix.

Conseil pour les démarches

Le « Relais petite enfance » apporte également une multitude de conseils, tant aux parents qu'aux assistantes maternelles, en matière de réglementation, de droit du travail, ou pour les démarches administratives auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) par exemple. Plus largement, le service accueille tout

parent ayant un enfant de moins de trois ans, pour toute question relative à la petite enfance.

Animation du réseau d'assistantes maternelles

Enfin, le « Relais petite enfance » organise des temps collectifs spécifiquement dédiés aux assistantes maternelles. Avec les enfants qu'elles accueillent, celles-ci peuvent participer à des ateliers d'éveil, de motricité, de musique, de peinture... et ainsi bénéficier de matériels ou d'activités dans un lieu adapté et aménagé, qu'elles n'ont pas forcément chez elles. Leur participation est libre et sans engagement.

Itinérant sur le Bassin de Marennes, le « Relais petite enfance » accueille les parents et les assistantes maternelles tout au long de l'année, pendant et hors périodes scolaires. À l'écoute des partenaires, il est aussi un relais pour une prise en compte des attentes dans les politiques de la petite enfance.



« Relais petite enfance »
du Bassin de Marennes
Tél. 05 46 85 76 92 / 06 23 58 92 17
ram@bassin-de-marennes.com

Permanences

Durant les périodes scolaires:
À Marennes:

- les lundis de 14h à 17h30 et les mercredis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30 au siège de la CdC,
- les samedis 18 novembre et 16 décembre de 9h à 12h en Mairie.

À Saint-Just-Luzac:

- les mardis 7 novembre et 5 décembre de 14h à 17h au Local Jeunes, rue de la Rigoletterie.

Au Gua:

- les mardis 17 octobre, 14 et 28 novembre, et 5 décembre de 14h à 17h au Local Jeunes, 13 rue Samuel Champlain.

À Bourcefranc-Le Chapus:

- les jeudis 19 octobre, 16 novembre, 14 décembre de 14h à 17h au Local jeunes, 5 bis rue Gambetta.

À Nieulle-sur-Seudre:

- les jeudis 9 et 23 novembre, et 7 décembre en Mairie.

Durant les vacances scolaires:

- **À Marennes:** du lundi au vendredi 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h (sauf mercredi: 18h30).

Possibilité d'accueil (sur rendez-vous uniquement) en mairie de Saint-Sornin et de Hiers-Brouage.

Un syndicat pour la gestion des ports de la Seudre

Conformément à la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les Communautés de Communes deviennent compétentes pour la gestion des ports en lieu et place des Communes. Concernée par le port de Marennes, la CdC a décidé d'adhérer au syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre, chargé d'exercer cette compétence à l'échelle d'un périmètre qui se veut cohérent.



Le Département de la Charente-Maritime, qui a la compétence pour les ports de la Seudre, déléguait jusqu'ici leur gestion aux Communes. Ces dernières ne pouvant plus exercer cette compétence, il a été décidé de créer un syndicat mixte regroupant le Département de la Charente-Maritime, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

C'est ce nouveau syndicat qui assurera la gestion des onze « zones d'activités portuaires » situées sur l'estuaire : dix sur la rive gauche depuis La Tremblade jusqu'à L'Éguille, et un sur la rive droite avec le port de La Cayenne à Marennes. Il aura pour mission de coordonner de façon cohérente les actions sur l'ensemble des ports, au travers d'une stratégie commune. Chargé du développement des activités

portuaires (ostréiculture, plaisance), il assurera l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des sites.

Le budget du syndicat mixte sera alimenté par les cotisations de ses membres. Ses dépenses de fonctionnement seront financées par les recettes des activités portuaires. Le siège du syndicat sera situé à La Tremblade, dans l'ancienne gare ferroviaire.

Évolution de la Taxe de séjour en 2018

Jusqu'à cette année, les tarifs de la Taxe de séjour prélevée par la CdC du Bassin de Marennes étaient les plus faibles du département. Leur augmentation à partir de 2018, pour les rapprocher de la moyenne départementale, servira au financement des actions de l'Office de Tourisme en matière de promotion touristique.



Classé en 1^{ère} catégorie, obtention de la marque « Qualité Tourisme », labellisations « Famille Plus », « Tourisme & Handicap », « Accueil vélo », déploiement du Wifi... l'Office de Tourisme intercommunautaire continue de monter progressivement en gamme, pour accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions.

Ces prestations, tout comme la promotion du territoire à l'extérieur - publicité, communication médias... - sont en partie financées par la Taxe de séjour, que les hébergeurs collectent auprès des touristes. La Communauté de Communes, chargée d'encaisser le produit de cette taxe, le reverse ensuite à l'Office de Tourisme dans le cadre d'une subvention.

Afin d'aligner les montants de cette taxe sur ceux appliqués dans des territoires similaires comme l'Agglomération de Rochefort, et de les rapprocher de la moyenne départementale, la CdC du Bassin de Marennes a décidé de les augmenter.

Cette augmentation, supportée par les touristes, permettra à la collectivité de faire une économie, allégeant ainsi la part du contribuable au financement du tourisme.

Exemples de tarifs de la taxe de séjour / nuitée / personne

	2017	2018
Meublé de tourisme 1 ★	0,35 €	0,50 €
Hôtel de tourisme 5 ★	0,75 €	1,80 €



CdC du Bassin de Marennes

Service Taxe de séjour

Tél. 05 46 85 40 18

mc.guerit@bassin-de-marennes.com

La CdC bientôt compétente pour la «GEMAPI»

À partir du 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes deviendra compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Pour financer cette mission, elle pourra mettre en place une nouvelle taxe qui s'appliquera sur l'ensemble du territoire.



En transférant aux intercommunalités cette compétence jusqu'ici exercée par les Communes, le législateur a voulu responsabiliser les collectivités à l'échelle de bassins hydrographiques plus cohérents, dépassant les simples limites administratives. Cette approche vise également à renforcer la solidarité financière entre les habitants d'un même territoire.

Qu'est-ce que la GEMAPI ?

La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations comprend l'aménagement des bassins hydrographiques, l'entretien des cours d'eau, la construction de défenses contre les inondations et contre la mer, ou encore la protection des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Plus connue pour son volet « protection contre le risque de submersion » auquel sont particulièrement confrontées Bourcefranc-Le Chapus et Marennes notamment, la GEMAPI comprend également un important volet « gestion des zones humides » qui concerne l'ensemble des Communes.

Un enjeu à l'échelle du territoire

Or, sur le Bassin de Marennes, les aspects « PI » et « MA » de la GEMAPI sont intimement liés. En effet, les milieux aquatiques sont principalement des

marais rétro-littoraux soumis au risque de submersion. Leur entretien doit permettre de prévenir ou de limiter ce risque. Ainsi, la prise de compétence GEMAPI par la CdC encourage la mise en place d'une véritable politique de gestion des milieux aquatiques à l'échelle du Bassin de Marennes. Permettant de protéger le cadre de vie et l'attractivité du territoire, elle profitera à l'ensemble des habitants, concernés du fait de leur lieu de résidence, de leur activité professionnelle, de leurs activités de loisir, ou de leurs déplacements.

Instauration d'une taxe

Qui dit nouvelle compétence, dit inévitablement nouveaux moyens à mobiliser. Afin de limiter l'impact financier sur les autres politiques communautaires, les élus auront la possibilité de lever une taxe spécifique, dont le produit sera exclusivement consacré à la GEMAPI. Additionnelle à la Taxe d'habitation, aux Taxes foncières, et à la Cotisation foncière des entreprises, cette taxe permettra de financer des études et de réaliser des travaux. Son montant sera inscrit au budget 2018. Marquant la solidarité financière entre les habitants du territoire, elle ne dégage pas les propriétaires privés de leur obligation d'entretenir leurs parcelles de marais pour y favoriser la circulation de l'eau.

Marais de Brouage : concertation sur la gestion de l'eau

Éleveurs, exploitants agricoles, conchyliculteurs, chasseurs, protecteurs de l'environnement... : ils étaient une vingtaine d'usagers du marais à se réunir début septembre, pour confronter leurs visions et contribuer à poser les bases d'un futur protocole de gestion et d'entretien du marais.

À l'initiative de l'Entente intercommunautaire du marais de Brouage, cet atelier de concertation était organisé dans le cadre de l'étude préalable au futur Contrat Territorial Zones Humides.

Trois autres ateliers sont prévus dans les prochains mois. L'occasion pour les acteurs du marais de faire entendre leurs préoccupations, d'échanger sur leurs contraintes respectives et de faire des propositions pour une meilleure gestion de l'eau.



Visite du chantier naval Laly à Bourcefranc-Le Chapus

Les élus et acteurs économiques du Pays Marennes Oléron se sont rendus dans la dernière entreprise locale qui construit encore des bateaux de pêche en bois et en polyester. L'occasion de découvrir un savoir-faire précieux pour les professionnels du secteur, et une activité qui rayonne bien au-delà du territoire.

Soucieux de renforcer les liens entre les collectivités et les acteurs socio-économiques, les élus du Pays Marennes Oléron organisent régulièrement des visites d'entreprises pour échanger et être à l'écoute de leurs préoccupations.

Une activité emblématique

Pour Michel Laly, fondateur du chantier naval du même nom en 1988, « *les bateaux, c'est une passion* ». Charpentier de marine, il détient un savoir-faire auquel les pêcheurs locaux font régulièrement appel pour l'entretien et la réparation de leurs bateaux. L'entreprise travaille avec les professionnels de Royan, du Chapus, de la Cotinière et même des Sables-d'Olonne. Elle est aussi la seule, du Pays Basque jusqu'à la Vendée, à construire encore de A à Z des bateaux de pêche de moins de 12 m en bois et/ou polyester.

Transmettre le savoir-faire

Désormais à la retraite, Michel Laly a passé le flambeau à sa femme Mariannick qui dirige désormais la société. Jamais bien loin toutefois, il accompagne les trois salariés de l'entreprise, dont son gendre, et accueille des jeunes en



© Chantier naval Laly

formation. L'entreprise a su s'adapter à certains patrons pêcheurs qui favorisent le polyester aux dépens du bois. Elle est ainsi en mesure d'installer des éléments polyester, du type pont, pavois, passerelles et bulbes, sur des coques en bois. Les bateaux qui sortent du chantier sont ensuite homologués et certifiés par un cabinet spécialisé.

Du nouveau avec Laly Plaisance

Depuis peu, l'entreprise a décidé de développer une activité connexe : le gardiennage de bateaux de pêche et de



© DR

Mariannick et Michel Laly présentent l'entreprise aux élus.

plaisance, et leur entretien mécanique, avec la création de la SARL Laly Plaisance. Grâce à l'appui technique et juridique de la Communauté de Communes, elle a pu aménager une aire d'hivernage et installer une cuve de récupération des eaux dans le respect des règles d'urbanisme et environnementales. Avec le chantier naval et le gardiennage, les entreprises Laly mobilisent de

nombreux corps de métiers, générant ainsi une activité économique qui contribue au dynamisme du territoire.



Chantier naval Laly et Laly Plaisance
5, route de la Grognasse
17560 Bourcefranc-Le Chapus
Tél. 05 46 85 50 16 / 06 62 53 50 16
lalym@wanadoo.fr
www.chantier-naval-laly.fr



© DR

Emploi: une convention pour répondre aux besoins des entreprises



Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la Communauté de Communes veut inciter les entreprises à s'installer et à se développer sur le territoire, favorisant ainsi l'emploi. C'est pourquoi elle va signer une convention avec Pôle emploi, pour apporter une meilleure lisibilité sur l'offre de service proposée aux entreprises, notamment en matière de recrutement.



Accueil d'un nouveau salarié dans une entreprise.

Par cette convention, la CdC et les agences Pôle emploi de Rochefort et de Saint-Pierre d'Oléron intensifient leur synergie et unissent leurs efforts pour mieux promouvoir leurs offres de services respectives à destination des entreprises, et pour accompagner celles-ci dans leur recherche de personnel.

Mieux connaître les besoins de recrutement

L'échange régulier d'informations économiques sur les implantations, les extensions, les intentions de recrutement, permettront à chaque institution d'anticiper et ainsi de mieux répondre aux besoins des entreprises. La création d'un Observatoire de l'Économie et de l'Emploi permettra d'identifier les formations à mettre en place en amont en lien avec les projets de développement économique. Il s'agira de mettre en place, à terme, une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle du territoire.

Apporter des solutions pour l'emploi

Repérés par le service développement économique de la CdC, les besoins en ressources humaines des entreprises seront traités par Pôle emploi. Un conseiller viendra préciser - en lien avec l'entreprise - les profils de postes des candidats attendus, et y répondre par une recherche de candidats locaux, et, à défaut, sur un territoire plus large. Les entreprises seront également informées des dispositifs d'aide au recrutement ou des mesures d'adaptation aux postes, par exemple.

En faisant le lien entre offres d'emploi, demandes et projets économiques, la CdC et Pôle emploi entendent renforcer l'attractivité du territoire.



Service développement économique
Tél. 05 46 85 38 47
deveco@bassin-de-marennes.com

Démarrage des travaux à Fief de Feusse

Les travaux d'extension de la Zone d'Activités Économiques de Fief de Feusse à Marennes ont débuté fin septembre. L'aménagement de la zone (voirie, réseaux) devrait être terminé début décembre pour accueillir de nouvelles entreprises à partir de 2018.

Desserte de la future ZAE au Gua

Dans la perspective d'extension de la Zone d'Activités Économiques du Gua, le Conseil départemental de la Charente-Maritime a prévu de créer une desserte d'accès depuis la RD 131, dont les travaux devraient débuter mi-janvier.

Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise ?

Le service « Économie locale » du Pays Marennes Oléron organise des journées d'information pour vous permettre de connaître toutes les étapes du parcours de création/reprise d'entreprise afin d'optimiser la viabilité de votre projet. Gratuites, ces journées ont lieu à la Maison des Initiatives et des Services (MIS) à Marennes ou à la Maison des entreprises (MDE) à Saint-Georges d'Oléron, de 9h à 13h et de 14h à 18h :

- **Pour les entrepreneurs :**
le 7 novembre à la MDE, et
le 5 décembre à la MIS.
- **Pour les micro-entrepreneurs :**
le 21 novembre à la MIS, et
le 19 décembre à la MDE.

Le matin est consacré à une séance d'information collective et l'après-midi est réservée à des entretiens individuels afin de proposer un accompagnement adapté.



Pays Marennes Oléron
Maison des Initiatives
et des Services
Service « Économie locale
et création/reprise d'entreprise »
22, rue Dubois Meynardie
17320 Marennes
Tél. 06 30 06 32 66



Le CNPA aux championnats de France de voile

Classé deuxième club de planche à voile de la région Nouvelle-Aquitaine, le Centre Nautique et de Plein Air (CNPA) du Bassin de Marennes a vu la sélection, pour la première fois, de quatre de ses membres aux championnats de France qui se sont tenus à Brest du 14 au 18 août derniers.



Ludovic Gironnet, Directeur de la base nautique, entouré de Marine Taillandier, Bastien Delprat, Théo Bombel et Antone Pouponnot.

Voile scolaire

Les cours de voile ont repris également pour les écoliers du Bassin de Marennes. Financés par la Communauté de Communes dans le cadre de son Projet Éducatif Local, ils sont assurés par le CNPA.

180 élèves environ

en bénéficient chaque année, en fin de CM1 et début de CM2



S'il s'agissait de la deuxième participation pour Antone Pouponnot dans la catégorie Bic 293, c'était une première pour Théo Bombel sur le même type de planche, ainsi que pour Marine Taillandier et Bastien Delprat qui naviguent quant à eux en RSX, la planche utilisée pour les Jeux Olympiques.

Un niveau très relevé

Les quatre sélectionnés du club ont fait bonne figure dans une compétition de très haut niveau puisque leurs concurrents étaient pour la plupart issus de la filière sport-étude. Cela veut dire qu'ils s'entraînent tout au long de l'année en centre régional ou au sein d'un Pôle

France comme il y en a à La Rochelle, à Brest et à Marseille. En RSX, le CNPA était le seul club de Nouvelle-Aquitaine représenté.

Une fierté pour le club

La participation « aux France » aura été une bonne expérience pour les CNPistes. Marine et Bastien ont terminé leur parcours sportif lors de ces championnats, après dix années passées au club où ils ont gravi tous les niveaux en planche à voile pour finir en beauté sur la RSX, un support extrêmement exigeant techniquement et physiquement. Bravo à eux, à Ludovic Gironnet le Directeur de la base nautique et à tous les encadrants!

Après une pause durant l'été, la saison 2017/2018 s'est ouverte par une participation du club à la Remontée de la Seudre le 3 septembre, où la convivialité l'a emporté sur l'esprit de compétition.



Centre Nautique et de Plein Air
Route touristique
17560 Bourcefranc-Le Chapus
Tél. 05 46 85 35 09 / 06 16 83 21 35
cnpabassinmarennes@gmail.com
www.club.quomodo.com/cnpa17
Facebook : CNPA Bassin de Marennes

OCTOBRE

Jusqu'au dim. 5 nov.
HIERS - BROUAGE
EXPOSITION LE SAINT LAURENT AU FIL DU FLEUVE... AU FIL DU TEMPS
Poudrière de la Brèche de Brouage
- 14h à 18h - Gratuit -
05 46 85 80 60

EXPOSITION BROUAGE ET LE MONDE ATLANTIQUE
Syndicat Mixte de Brouage,
1 rue du Port - 14h à 18h - 3 € -
05 46 85 80 60

Jusqu'au sam. 28 oct.
MARENNES
EXPOSITION WILLIS FROM TUNIS
Médiathèque - *05 46 85 72 98*

mer. 18 au mar. 24 oct.
MARENNES, SAINT-DENIS
D'OLÉRON, SAINT-GEORGES
D'OLÉRON ET SAINT-PIERRE
D'OLÉRON
FESTIVAL VISIONS D'AFRIQUE
Rencontres de cinéma avec
un hommage au cinéaste
anthropologue Jean Rouch et une
place de choix à la Tunisie avec la
réalisatrice Raja Amari.
www.visionsdafrique.fr



ven. 20
MARENNES
VERNISSAGE DE L'EXPOSITION DE NADIA KHIARI
Médiathèque - 18h
RENCONTRE AVEC YAMEN MANAI
Médiathèque - 18h30
PROJECTION LE PRINTEMPS TUNISIEN
De Nadia Khiari
L'Estran - 21h

sam. 21
MARENNES
PROJECTIONS FESTIVAL VISIONS D'AFRIQUE
L'Estran - 15h, 18h, 21h

dim. 22
MARENNES
PROJECTIONS FESTIVAL VISIONS D'AFRIQUE
L'Estran - 15h, 18h, 21h

lun. 23
MARENNES
PROJECTIONS FESTIVAL VISIONS D'AFRIQUE
L'Estran - 15h, 18h, 21h

mar. 24
MARENNES
PROJECTION FESTIVAL VISIONS D'AFRIQUE
L'Estran - 15h

sam. 21
MARENNES
CHANSONS MÉTISSÉE À LA BIGAILLE
21h - 5/4 €

dim. 22
MARENNES
THÉÂTRE À LA BIGAILLE
18h à 21h - 7/6 €

mar. 24
MARENNES
CONCERT MAJNUN
Clôture du festival Visions d'Afriques.
L'Estran - 20h30 - *06 46 36 30 61*

sam. 28
MARENNES
JOURNÉE DIY À LA BIGAILLE
14h à 2h - 5/4 €

dim. 29
BOURCEFRANC - LE CHAPUS
HALLOWEEN
Moulin de la Plataine -
05 46 85 79 39

MARENNES
APÉRO CONCERT À LA BIGAILLE
16h15 - 4/3 €

mar. 31
MARENNES
HALLOWEEN
Centre d'animation et de Loisirs -
15h - Gratuit - *06 89 07 87 40*

NOVEMBRE

ven. 3
MARENNES
ROCK À LA BIGAILLE
21h - 5/4 €

sam. 4
MARENNES
MUSIQUE ÉLECTRO TRIBAL À LA BIGAILLE
21h - 6/5 €

jeu. 9 au dim. 12 nov.
MARENNES
FESTIVAL DES CULTURES FRANCOPHONES
www.festival-cultures-francophones.fr
05 46 85 25 55

jeu. 9
MARENNES
BÉBÉS LECTEURS
Médiathèque - 10h -
05 46 85 72 98

CONFÉRENCE ANTONINE MAILLET
Maison des initiatives et des services
- 18h30 - Entrée libre -
05 46 85 25 55

HUMOUR NADIA ROZ
L'Estran - 20h30 - 15/9 € -
05 46 85 25 55

ven. 10
MARENNES
RENCONTRE LITTÉRAIRE LAURA ALCOBA
Médiathèque - 18h30 - Entrée libre -
05 46 85 25 55

CONCERT LES SWINGIRLS
L'Estran - 21h - 15/9 € -
05 46 85 25 55

sam. 11
MARENNES
SPECTACLE OÙ SONT LES FEMMES ?
Centre-ville - 10h - Gratuit -
05 46 85 25 55

CONFÉRENCE HENRIETTE WALTER
Maison des initiatives et des services
- 14h30 - Entrée libre -
05 46 85 25 55

CINÉ-GÔÛTER POUR LES ENFANTS
L'Estran - 16h - 4 € -
05 46 85 25 55

CONCERT MELISSMELL ET LILIMARCH
Centre d'animation et de Loisirs -
20h30 - 14/17/10 €

dim. 12
BOURCEFRANC - LE CHAPUS
VIDE-GRENIER
Place du Marché - 8h à 18h -
06 68 88 11 14

MARENNES
SPECTACLE TOUT PUBLIC À LA BIGAILLE
16h - 7/6 €

CYCLE CINÉMATOGRAPHIQUE
L'Estran - 19h

jeu. 16
MARENNES
CABARET
L'Estran - 20h30 - 5/11 € -
06 66 06 47 41

sam. 18
MARENNES
BÉBÉS LECTEURS
Médiathèque - 11h -
05 46 85 72 98

REMISE DU PRIX HORTENSE DUFOUR
Médiathèque - 14h - Entrée libre -
05 46 85 72 98

CONNAISSANCE DU MONDE
L'Estran - 15h - 8/6,50/3,50 € -
05 46 85 21 41

BLUES À LA BIGAILLE
21h - 7/8 €

sam. 25
MARENNES
ROCK À LA BIGAILLE
21h - 6/5 €

jeu. 30
MARENNES
«LA VIE TRESHORRIFIQUE DU GRAND GARGANTUA»
L'Estran - 20h30 - 7/14 € -
05 46 82 15 15

DÉCEMBRE

dim. 3
BOURCEFRANC - LE CHAPUS
MARCHÉ DE NOËL
Le Sémaphore - 9h à 18h -
05 46 85 79 39

sam. 9
MARENNES
BÉBÉS LECTEURS
Médiathèque - 11h -
05 46 85 72 98

QUIZZ ET CINÉMA SPECTACLE
Médiathèque - 15h -
05 46 85 72 98

SOIRÉE ÉLECTRO À LA BIGAILLE
21h - 5/4 €

dim. 10
BOURCEFRANC - LE CHAPUS
VIDE-GRENIER
Place du Marché - 8h à 18h -
06 68 88 11 14

mer. 13
MARENNES
MIAM DES HISTOIRES
Médiathèque - 16h -
05 46 85 72 98

jeu. 14
MARENNES
BÉBÉS LECTEURS
Médiathèque - 10h -
05 46 85 72 98

CONCERT DE NOËL OPC
Centre d'animation et de Loisirs -
20h30 - 22,50/11/4,50 € -
05 46 82 15 15

ven. 15
BOURCEFRANC - LE CHAPUS
CONCERT DE NOËL - M.A.M.BO.
Église Saint-Louis - 20h30 - Gratuit
05 46 75 22 53

sam. 16
MARENNES
CONNAISSANCE DU MONDE
L'Estran - 15h - 8/6,50/3,50 € -
05 46 85 21 41

REGGAE À LA BIGAILLE
21h - 6/5 €

MARCHÉ DE NOËL
Centre-ville - 9h à 17h -
05 46 47 59 33

dim. 17
SAINT-JUST - LUZAC
CONCERT DE NOËL
Église - 16h - Entrée libre -
05 46 75 22 53

mer. 20
MARENNES
ARBRE DE NOËL
Centre d'animation et de Loisirs -
16h - Gratuit -
06 89 07 87 40

dim. 31
BOURCEFRANC - LE CHAPUS
REVEILLON DU COMITÉ DES FÊTES
Le Sémaphore - 20h30 -
05 46 85 15 24

Ces informations ont été collectées par l'Office de Tourisme, avec le concours du Pays Marennes Oléron.
Pour en savoir plus, consultez l'agenda des manifestations sur www.ile-oleron-marennes.com



LES CULTURES
FRANCOPHONES

Marennes

9 AU 12
NOV.
2017

LA
FRANCOPHONIE
« HONNEUR AUX
FEMMES »

MARENNES | 8^{ème} FESTIVAL
www.festival-cultures-francophones.fr

